

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
LE MARDI 22 AOÛT 2023, À 18 H 30**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-054**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET VISE A AUTORISER CERTAINS USAGES DE LA CLASSE D'USAGES « P1 – INSTITUTIONS LOCALES » DANS LA ZONE 371 ET DIMINUER LA HAUTEUR MINIMALE D'UN BATIMENT A 2 ETAGES DANS CETTE ZONE ».**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-054, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mardi 22 août 2023, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).**

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à ajouter l'usage « Activité communautaire, socioculturelle ou de loisir » de la classe d'usage « P1 – Institutions locales » parmi les usages autorisés dans la zone 371. La hauteur en étage est également revue à la baisse, permettant ainsi des bâtiments de 2 à 4 étages plutôt qu'à 3 étages minimum, et ce, telle que la zone commerciale adjacente (zone 369).

Ce règlement s'applique à la zone 371, ainsi qu'à ses zones contiguës numéro 350, 356, 368, 369, 374, 390, 400 et 535, le tout, tel qu'identifié au plan ci-après.



QUE ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section Consultations publiques en cours à RDP-PAT, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 juillet 2023.

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj, notaire